

## Simplifions le tri, Simplifiez – vous la vie !

### Les questions qui se posent...

#### **Un emballage ? Mais tous mes déchets sont des emballages, non ?**

Un emballage permet de protéger un objet ou un aliment. Le tri des emballages ne concerne pas les objets (jouets, stylo ou panier à linge) ni la vaisselle ou les cagettes.

#### **Vraiment tous les emballages ?**

Oui tous les emballages. Les nouvelles consignes concernent essentiellement les emballages en plastique. Jusqu'à présent le recyclage se limitait aux bouteilles et aux flacons, à partir du 1<sup>er</sup> janvier tous les emballages en plastique se trient : pots, barquettes, sachets, blisters, sacs plastiques ...

#### **Les bouteilles en verre sont aussi des emballages, je peux les jeter avec le reste alors ?**

NON, les bouteilles et pots en verre doivent toujours être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. Ils ne doivent pas être mélangés aux autres emballages. Lors de la séparation des matières (papier, cartons, ...) au centre de tri, une partie des opérations est manuelle. La présence de verre dans le tri blesserait les opérateurs.

#### **Faut – il laver les emballages ?**

NON. Il suffit de bien les vider. Les laver revient à gaspiller de l'eau, ressource naturelle très précieuse. Pour les cartons à pizza, pâtisseries ... s'ils ne sont ni tâchés ni gras ils peuvent être positionnés dans les emballages. Dans le cas inverse, il faut les mettre dans les ordures ménagères résiduelles.

#### **Mais cela va sentir ?**

En vidant bien les emballages et avec un ramassage toute les semaines, il n'y aura pas de mauvaises odeurs.

#### **Est-ce que je peux gagner de la place en emboitant les emballages les uns dans les autres ?**

Surtout pas, imbriquer les emballages les uns dans les autres rend le recyclage impossible. Chaque emballage est composé d'une matière particulière. Pour être recyclé, le centre de tri doit pouvoir identifier la matière de chaque emballage, s'ils sont emboités cette opération n'est pas possible. Les emballages sont alors considérés comme une erreur.



### **Et les bouchons sur les bouteilles?**

Bien vissés, ils peuvent être laissés sur les bouteilles et les flacons. Seuls, ils seront refusés car trop petits sur les usines de tri). La collecte des bouchons pour l'association Bouchons Bonheurs 67 est en place dans les déchèteries d'Obernai et de Krautergersheim.

### **Les nouveaux emballages représentent un volume important, je n'aurais pas assez de sacs ?**

Avec l'arrivée des nouveaux emballages recyclables, la dotation en sacs de tri est revue à la hausse (+33 %). Les rouleaux de sacs de tri sont désormais composés de 40 sacs de 50 L contre 30 sacs précédemment.

### **Et si j'ai un doute ?**

Il est primordial de ne pas polluer votre sac de tri, votre bac à couvercle jaune ou votre conteneur enterré de tri des emballages. En cas de doute :

Consultez les sites : [www.consignedetri.fr](http://www.consignedetri.fr) ou [www.cc-paysdesainteodile.fr](http://www.cc-paysdesainteodile.fr) ou appelez le 0 800 97 41 67 (N° vert appel gratuit) ou le 03 88 95 53 52

Si le doute persiste déposez votre emballage dans le bac ou le conteneur d'Ordures ménagères résiduelles. Les erreurs de tri représentent un coût important pour la Communauté de Communes et donc pour l'utilisateur.

### **Pourquoi ces extensions de consignes de tri des emballages ?**

Pour répondre aux objectifs de développement durable fixés par la Loi de Transition Ecologique et de Croissance Verte (LTECV) qui prévoit, notamment, une diminution de 10 % des quantités de déchets ménagers et l'amélioration des performances de tri (objectif 100 % des emballages plastiques recyclés en 2025). Progressivement, c'est tout le territoire national qui sera concerné d'ici 2022.

### **En le faisant, est-ce que je fais un geste pour la planète ?**

Oui, pour vous, vos enfants et petits-enfants etc. Avec ce nouveau geste, vous contribuerez à préserver les ressources naturelles et limiterez l'émission de gaz à effet de serre. Aujourd'hui la moitié de l'acier est produit à partir d'acier récupéré et 30% de l'aluminium provient du recyclage des canettes.

**BON A SAVOIR :** Avec 850 boîtes de conserves, on fabrique un lave-linge et avec 250 canettes on fabrique le cadre d'un vélo. Une tonne de bouteilles en plastique récupérée permet d'économiser 650 kg de pétrole brut et 300 kg de gaz naturel.



### **Le camion de collecte ramasse en même temps les sacs jaunes et les ordures ménagères résiduelles. Est-ce bien utile de trier ?**

Le camion poubelle a 2 compartiments distincts, séparés et étanches, l'un pour le tri l'autre pour les ordures ménagères. Des déchets ainsi séparés sont déposés sur un centre de transfert dans deux alvéoles différentes avant de repartir vers leur site de traitement. Les sacs de tri collectés sont ensuite orientés vers le centre de tri d'Aspach (68) pour le recyclage et les ordures ménagères et vers l'usine d'incinération de Strasbourg (valorisation énergétique).

Ramasser ensemble les déchets permet d'économiser des kilomètres, du carburant et de limiter ainsi les gênes à la circulation et la pollution.

### **C'est aussi aux autres de faire un effort ?**

Industriels, commerçants, pouvoirs publics, collectivités locales, associations etc. : tout le monde a une responsabilité dans la production des déchets. Des actions de réduction des déchets à la source (emballages notamment – création d'écorecharges – suppression de suremballages – vente au détail et vente en vrac – etc.) sont nombreuses. Il existe aussi des solutions de réemploi des objets (recycleries – bourses d'échanges – dons – sites de ventes d'occasion ...). Ce combat concerne tout le monde.

### **Trier plus permet de maîtriser les dépenses**

Vos emballages ont de la valeur ! Les emballages que vous triezi sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériau (papier-carton, acier, aluminium, plastique). La revente de ces matériaux à des recycleurs permet de contribuer au budget « gestion des déchets » de la collectivité. A contrario, une tonne d'emballages traitée avec les ordures ménagères représente aujourd'hui une charge pour la collectivité et un gaspillage des ressources naturelles.

